



**Tu veux apprendre le tambour ou le fifre chez nous, dans la société des**  
**« Tambours et Fifres sierrois »**

Nous t'offrons l'expérience de la vie en société ainsi que la chance de participer à certaines de nos sorties qui se passent dans une ambiance dynamique et joyeuse.

- Après 3 cours à l'essai, tu t'engages à payer la cotisation annuelle de Fr 300.-
- Tu as la possibilité de recevoir des cours de solfège :  
après 3 cours à l'essai tu t'acquittes alors du forfait annuel de Fr 150.-
- Une fois inscrit, tu as l'obligation de participer aux cours.
- Une fois par année, à l'occasion de la St-Nicolas, une audition est organisée pour tu puisses présenter ton travail à tes parents et rencontrer les autres élèves.
- Dès que tu auras les compétences musicales suffisantes, tu auras l'occasion de participer à des concours. Participes le plus souvent possible, ils sont l'aboutissement du travail que tu as fourni durant ton année musicale.
- Un camp est organisé chaque année par l'ATFVR , tu es encouragé à y prendre part dès que possible. Il te permettra de rencontrer les jeunes des autres sociétés valaisannes et d'améliorer ta technique du tambour ou du fifre.

**Dans le cadre de notre société :**

- Tu t'engages à travailler ton instrument régulièrement et sérieusement.
- Tu respectes les adultes qui te coachent.
- Tu respectes les consignes que ceux-ci te donnent et les règles de bonne conduite.
- Tu prends soin de ton instrument.
- Si tu n'as pas encore atteint l'âge de 16 ans, tu ne consommes aucun alcool.
- Si tu as moins de 18 ans, tu ne peux pas consommer d'alcool fort.
- La consommation de stupéfiants quel qu'il soit t'es strictement interdite.

En signant cette charte, tu participes au bon fonctionnement et à la réputation de notre société.